

Septembre 2026 - n°175

DIETWILLER

Bulletin mensuel



1, 2, 3 Bougez !
Les 25, 26, 27
septembre



SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
Évènements	p. 3 à 4
Agenda	p. 4
Compte-rendu du Conseil Municipal	p. 5 à 9
Urbanisme	p. 9
Jumelage	p. 10
Saviez-vous que ?	p. 11
Avis d'enquête publique	p. 12
Informations pratiques	p. 12

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Le 1^{er} juin 2026 : **Léo LOYEZ MAGGIO**
 Le 7 juillet 2026 : **Olympe ROELLINGER**
 Félicitations aux heureux parents !

MARIAGES :

Le 4 juillet 2026 :
Sandra WEYNACHT et Thierry BLUM
 Le 31 juillet 2026 :
Cyndie LETOURNEAU et Rémi EROUARD
 Le 14 septembre 2026 :
Christelle KLEINHANS et Stève POUSSARD
 Tous nos vœux de bonheur aux mariés !

DÉCÈS :

Le 12 juillet 2026 : **Marthe BILDSTEIN** – 93 ans
 Le 23 juillet 2026 : **Marguerite GROSS** – 98 ans

Toutes nos sincères condoléances aux familles.

INFOS MAIRIE

- **Horaires :**
 lundi 13h30 - 18h
 mardi 9h - 12h et 13h30 - 19h
 mercredi la mairie est fermée
 jeudi 16h - 18h
 vendredi 9h - 12h et 14h - 18h
 samedi la mairie est fermée
- 42, rue du Général de Gaulle, 68440 Dietwiller
- Renseignements : 03 89 26 88 88
- Adresse mail : mairie@dietwiller.fr
- Site internet : www.mairie-dietwiller.fr
- Page Facebook Dietwiller Infos : www.facebook.com/infosdietwiller
 Le bulletin est consultable sur le site internet

CCAS

La commune est dotée d'un **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**.

Il apporte une aide financière, sociale et/ou familiale aux habitants qui en ont besoin. La nature et le montant des aides attribuées, ainsi que le nom des bénéficiaires, restent confidentiels.

Vous souhaitez faire appel au CCAS ?
Tél. : 03 89 26 88 88



ÉVÈNEMENTS

1, 2, 3 BOUGEZ !

**VENEZ MARCHER, COURIR, VOUS DÉPENSER...
 ET TENTER DE FAIRE GAGNER VOTRE VILLAGE !**



Marcheurs sur les sentiers. Édition 2025



**DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 8H
 AU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 16H**



2026, ÉDITION SOLIDAIRE

Nous vous proposons d'apporter votre soutien à l'antenne locale Kembs-Landser-Sierentz de **Caritas Alsace**.

Comment ? En faisant un don financier ou un dépôt de denrées alimentaires et de produits d'hygiène en mairie, entre le lundi 21 septembre et le mardi 29 septembre.

4 CIRCUITS À THÈMES BALISÉS

- Circuit inter villages – Sentier de l'Amitié – 10 km
- Circuit à Landser « L'Eau, préservons nos ressources » – 3,53 km
- Circuit à Schlierbach « Les Noyers » – 4,2 km
- Circuit à Dietwiller « Le Patrimoine » – 3,5 km

NOTEZ VOS KILOMÈTRES PARCOURUS !

Remplissez le talon de participation* et déposez-le dans les boîtes aux lettres des mairies
 (Au plus tard dimanche 27 septembre à 16h)

* Toutes les infos et le talon de participation figurent dans le flyer déposé dans vos boîtes aux lettres. Des flyers sont également disponibles dans les mairies.

REMISE DES TROPHÉES « VILLAGE » ET « ÉCOLE »



**Dimanche 27 septembre à 17h
 à la Grange (53A, rue du Général de Gaulle)
 à DIETWILLER**

ANIMATIONS 2026

- **Marche de nuit à Schlierbach**
 Samedi 26 septembre, départ 19h30 à l'aire de jeux de la rue de Bâle
- **Visite de la grange à colombages & et du presbytère à Dietwiller**
- **Animation « L'eau, préservons nos ressources » à Landser**

HOMMAGE



Marthe BILDSTEIN nous a quittés le 12 juillet 2026, à l'âge de 93 ans.

Elle a été ATSEM à Dietwiller de 1975 à 1995, soit durant 21 ans. Elle était très appréciée des enfants pour ses attentions et sa gentillesse.

Après avoir passé son brevet de secouriste en 1975, Marthe s'est impliquée de nombreuses années au sein du Comité Français de Secourisme du Haut-Rhin, aux côtés de son mari, Robert BILDSTEIN. En février 2025, Marthe a été décorée par M. le Maire de la médaille d'honneur du Centre Français du Secourisme.

La famille tient à remercier toutes les personnes qui ont assisté à sa messe d'adieu.

Nous adressons à sa famille nos très sincères condoléances.

CONCERT D'ORGUE

Organisé par L'ARODE.
Célébration des 10 ans de la restauration
de l'orgue Silbermann.
► Orgue, Olivier WYRWAS
► Chœur
► Entrée libre, plateau



Dimanche 27 sept. 2026
à 17h - Église d'ESCHENTZWILLER

L'ÎLE AUX COPAINS
HALLOWEEN PARTY



Au programme : musique, danse, jeux
et surprises ! Les déguisements sont les
bienvenus !



Vendredi 9 oct. 2026
19h à 21h

Périscolaire Jean d'Ormesson
à HABSHEIM

CONCERT DE LA BARCAROLLE

Au programme : des œuvres de A. Vivaldi,
G. Verdi, G. Donizetti, P. Mascagni, J.
Offenbach, G. Bizet, C. Gounod

- Direction : MIMO ILIEV
- Piano : JOACHIM BAUMANN
- Entrée libre – plateau



Dimanche 11 oct. 2026 à 17h
Église Saint-Nicolas de DIETWILLER

ASSOCIATION DU JUMELAGE
REPAS CARPE-FRITE À VOLONTÉ

- Tarifs : 25 euros, café et dessert inclus
Menu de substitution (collet fumé) 25€
Menu enfant 15€
- Plus d'infos et réservation :
(date limite : 30 sept.)
Tél - 06 64 94 27 93 (du lundi au
samedi de 10h à 12h et de 18h à 20h)
Mail : marieodile.steib@gmail.com



Dimanche 11 oct. 2026
à partir de 11h30
Salle des Fêtes de DIETWILLER

SOIRÉE MÉMOIRES DU HÊTRE-CONTEUR
UNE VIE D'ARBRE, 6 VIES D'HOMMES



- Soirée Conte & Musique
- Durée : 2 h environ
- à partir de 6 ans
- Entrée libre



Vendredi 30 oct. 2026 - à 20h
Grange de DIETWILLER

AGENDA

Sept.	Ven. 25, sam. 26 et dim. 27		1,2,3 Bougez ! En soutien à CARITAS Alsace	Dietwiller, Landser & Schlierbach
	Dim. 27	17h	Concert d'orgue de l'ARODE	Église d'Eschentzwiller
Oct.	Dim. 4	12h	Repas paroissial : choucroute	Salle communale de Landser
	Ven. 9	19h à 21h	L'île aux copains - Halloween Party	Périscolaire Jean d'Ormesson à Habsheim
	Dim. 11	à partir de 11h30	Repas Carpe-Frite du Jumelage	Salle des fêtes de Dietwiller
	Dim. 11	17h	Concert de La Barcarolle	Église de Dietwiller
	Sam. 10	14h à 18h	Lands'Arts Exposition	Salle communale de Landser
	Dim. 11	10h à 17h30		
	Ven. 30	20h	Soirée Mémoire du Hêtre-Conteur	Grange de Dietwiller
Nov.	Sam. 7	20h	Marche Nocturne	Landser
	Dim. 8	14h	LOTO de l'AS Schlierbach	Salle des fêtes de Schlierbach

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 23 juillet 2026 à 20h

Ce résumé ne remplace pas le procès-verbal complet qui sera approuvé
à la prochaine séance du Conseil Municipal et sera disponible sur le
site de la mairie (<https://www.mairie-dietwiller.fr/>)

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ
Étaient présents : Raymonde SEILER, Emmanuelle BONDUELLE,
adjointes.
Claude SCHULLER, André BECK, Elodie DEMARE, Guillaume
POIMBOEUF, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers
municipaux.
Absents excusés avec procuration : Alain MORILLON procuration à
Christian FRANTZ ; Philippe HOERNER procuration à Elodie DEMARE
; Michel BOBIN procuration à André BECK.
Absents excusés sans procuration : Richard LIEBY, Céline MANKOUR,
Nathalie HUCK.

En présence de : Annie DEVEY (secrétariat), Catherine DENTZ

Quorum : 8 – présents : 9

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Convocation du 16 juillet 2026

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :
- point 5 : Acceptation d'un don de 100 € au profit du CCAS
- point 6 : Achat de parcelles de voirie – rue des Vosges (parcelles
1208/163, 1205/164 section 23)
Monsieur le Maire précise que l'avenant 01 prévu pour l'entreprise SEN
a été divisé en deux parties : avenant 01 et avenant 02.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire

Mme Raymonde SEILER est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Avenants au marché de travaux – restauration du presbytère
Lot 18 Chaux-chanvre – avenants 01 et 02

Il est proposé deux avenants au lot n°18 Chaux Chanvre correspondant
aux travaux de reprise de structures partielles au-dessus de certaines
fenêtres et à l'élargissement de la porte arrière pour l'accessibilité et
aux travaux de finition de façade extérieure :
- avenant 01 : plus-values pour un montant de 10 402,00 € HT
- avenant 02 : plus-values pour un montant de 14 046,00 € HT
Le montant total du marché de travaux du lot n°18 passe à 84 068,84 € HT.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

4. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale
des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion
de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) pour les exercices de
2019 à 2024

La Chambre Régionale des Comptes Grand-Est a procédé au contrôle
des comptes et de la gestion de m2A sur les exercices 2019 à 2024.
A l'issue de cette procédure, la Chambre a arrêté des observations
définitives qui doivent être portées à la connaissance des membres du
Conseil Municipal de Dietwiller, en application de l'article L243-8 du
code des juridictions financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport
d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Mulhouse Alsace
Agglomération pour les exercices de 2019 à 2024.

5. Acceptation d'un don de 100 € au profit du CCAS

Un couple d'habitants de Dietwiller a fait un don d'un montant de 100
€ au bénéfice du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la
commune de Dietwiller. Monsieur le Maire propose que la commune
accepte ce don au profit du CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'accepter ce don.
- remercie ces personnes pour ce geste.

6. Achat de parcelles de voirie
Rue des Vosges (parcelles 1208/163, 1205/164 section 23)

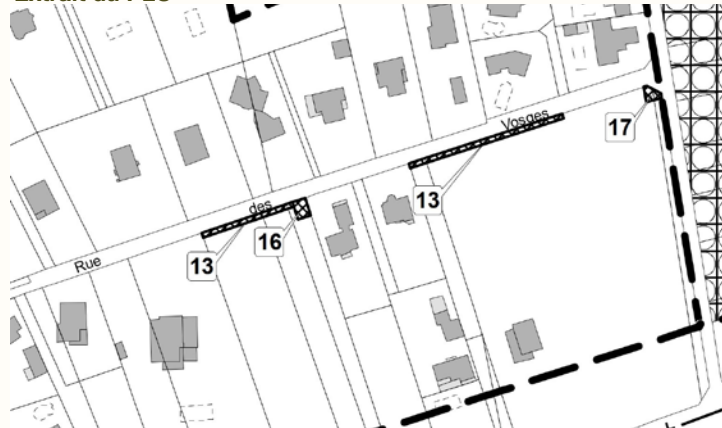
Un Permis d'Aménager a été accordé rue des Vosges. Les parcelles sont
concernées par un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme
(n°13 partie située à l'Est) le long de la rue des Vosges.
Le principe de l'achat de ces parcelles avait été accepté par délibération
du 17/10/2024, mais le Procès-Verbal d'arpentage n'ayant pas été établi,
les numéros de parcelles n'étaient pas connus.
Le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer en précisant les numéros
des parcelles achetées par la commune. Les superficies et les montants
proposés restent identiques.

Il s'agit de deux parcelles d'une superficie totale de 1,22 ares, longeant
la voirie :
Section 23 – parcelle 1205/164, d'une superficie de 0,13 ares
Section 23 – parcelle 1208/163, d'une superficie de 1,09 ares

Une estimation a été demandée au service des domaines (référence
DS 19419549 – OSE 2024-68072-60400), qui a proposé une valeur de
2 250 € / are, pour ce type de situation. Monsieur le Maire propose de
suivre cet avis.
Il est aussi proposé le versement de ces parcelles dans le domaine
public de la commune.
Le montant total est de 2 745 € et les frais d'actes d'achat seront pris
en charge par la commune.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Extrait du PLU



7. Compte rendus des délégués à m2A – syndicats

Néant

8. Compte rendu des commissions

Néant

9. Divers

- Raftaichissement des ecoles : un devis a été demandé pour des destratificateurs d'air (ventilateurs au plafond). Un bureau d'études a été sollicité pour une étude plus globale portant sur la désimperméabilisation des cours d'école, la plantation d'arbres etc.
- Nuisances sonores liées aux traversées de village par des deux-roues motorisées.

Séance du jeudi 3 septembre 2026 à 19h30

Ce résumé ne remplace pas le procès-verbal complet qui sera approuvé à la prochaine séance du Conseil Municipal et sera disponible sur le site de la mairie (<https://www.mairie-dietwiller.fr/>)

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ.

Étaient présents : Raymonde SEILER, Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, Richard LIEBY, adjoints.
Claude SCHULLER, André BECK, Michel BOBIN, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK, Guillaume POIMBOEUF, Anne-Sophie VAUTRAIN, conseillers municipaux.
Absents excusés avec procuration : Elodie DEMARE procuration à Nathalie HUCK ; Elodie GERUM procuration à Richard LIEBY ; Philippe HOERNER procuration à Emmanuelle BONDUELLE.

En présence de : Mmes Anne-Sophie FURDERER (secrétariat), Annie DEVEY, Antoinette SCHACKIS (présidente du Conseil d'Administration de l'IRHT), Catherine DENTZ, Hélène BENTZINGER, Simone CAPON, M. Thomas ROELLINGER.

Quorum : 8 – présents :12

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER
Convocation du 27 août 2026.

La réunion de Conseil Municipal est précédée d'une présentation par Mme Antoinette SCHACKIS, présidente du Conseil d'Administration de l'IRHT.

L'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation est une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique qui mène ses propres recherches scientifiques avec l'objectif de guérir les malades.

En 1987, le Dr Philippe Hénon créé l'Institut de Recherche (avec l'aide du Dr Selva du centre de transfusion sanguine) pour poursuivre ses recherches sur les cellules souches sanguines humaines, après avoir réalisé une des 1ères greffes au monde de cellules souches sanguines sur une jeune patiente atteinte d'une leucémie grave. Plusieurs autres greffes ont confirmé le succès du protocole repris ensuite par l'ensemble de la communauté scientifique.
L'IRHT s'est beaucoup investi sur les maladies du sang (les leucémies), des ganglions (les lymphomes) pour comprendre les phénomènes de cancérisation et adapter les thérapies.
Par ailleurs, les recherches ont aussi permis de proposer un traitement révolutionnaire de l'infarctus du myocarde par injection de cellules souches.
Enfin, depuis 2023, l'Institut développe un projet innovant qui consiste à élaborer des méthodes de diagnostic précoces et peu invasives des tumeurs cérébrales, afin d'assurer une prise en charge plus rapide de ces maladies très évolutives et mortelles.
Pour ce projet, dénommé DiaBioLiq, l'institut est soutenu financièrement par La Région Grand Est, via un financement européen Feder, la Collectivité Européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération ainsi que des fonds propres à l'Institut qui proviennent de dons ou legs privés, notamment l'opération « Tulipes à cœur ».

Il a besoin du soutien du plus grand nombre.

- Horaires de tonte : il est rappelé que l'arrêté municipal 036 / 2018, réglementant les activités et comportements bruyants indique des horaires différents pour les particuliers et les entreprises.

Date du prochain conseil municipal : jeudi 3 septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00 minutes.

1. Désignation du secrétaire

Mme Raymonde SEILER est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du jeudi 23 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Arrêt du tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune à l'issue de l'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé de procéder au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune. Cette démarche, permise au titre de l'article L.161-6-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, permet d'établir un inventaire détaillé, géoréférencé des chemins ruraux appartenant à la commune et relevant de son domaine privé.
Cette délibération a eu pour effet de suspendre le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant des chemins ruraux jusqu'à l'intervention de la présente délibération arrêtant le tableau récapitulatif annexé.

Le projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune, compris dans un dossier règlementaire, a fait l'objet par arrêté du 16 juin 2026, d'une enquête publique. Celle-ci s'est tenue du 2 juillet 2026 au 17 juillet 2026 inclus. Monsieur Richard HORN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le public, qui a été régulièrement informé de la procédure par avis publiés notamment dans la presse et par voies d'affichage, a pu consulter le dossier complet du projet comprenant : la délibération initiale, la notice explicative, le projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux.

Le commissaire enquêteur souligne dans son rapport, que l'enquête publique s'est déroulée dans un climat serein, sans incident ni difficulté particulière.
7 observations ont été déposées lors de l'enquête publique. Il ressort de l'analyse du commissaire enquêteur qu'un large consensus se dégage en faveur du projet de recensement des chemins ruraux engagé par la commune.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées ont été transmises en date du 24/07/2026.
A la lecture du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, il ressort que les contributions émises à l'enquête publique peuvent se regrouper comme suit :

- 3 contributions de soutien explicite saluant la démarche de sécurisation du domaine public et de préservation environnementale.
- 2 contributions relevant les situations particulières et foncières : l'une sollicite le maintien et la remise en état du chemin rural n° 13 afin de garantir l'accès à une propriété privée (parcelle labourée) ; l'autre

- attire l'attention de la commune sur l'avenir de deux sentiers jouxtant une propriété (sentier parcelle 516 section 02 et Gageneygaesslein).
- 2 contributions s'assimilant à des réserves émises sur l'usage et la matérialité de certains chemins : émanant d'exploitants agricoles, elles soulignent que plusieurs chemins recensés constituent essentiellement des accès techniques, sont sans issue, ou présentent une utilité publique limitée, tout en exprimant des craintes quant à une éventuelle ouverture future au public.

Il est à noter qu'une observation du public a relevé une omission d'un chemin rural dans le tableau de recensement présenté. Le maire propose d'actualiser en conséquence le tableau de recensement en y intégrant ce chemin.
Le commissaire enquêteur conclut à un avis favorable sans réserve au projet de recensement des chemins ruraux présenté par la commune. Une recommandation a été notifiée et sera prise en compte. Il est recommandé à la commune de poursuivre l'examen des chemins ou sentiers communaux qui n'auraient pas été intégrés au tableau de recensement, notamment à la suite des observations formulées au cours de l'enquête publique. A ce titre, et comme évoqué ci-dessus, le chemin cadastré section 02, parcelle n°516 est intégré au tableau de recensement annexé.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ont été transmises à chaque conseiller municipal par voie dématérialisée, avec la convocation.
Le maire résume les points principaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'arrêter le tableau récapitulatif des chemins ruraux tel qu'annexé (annexe 1).

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (« loi 3DS ») ;
Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.161-1, L.161-6-1, R.161-11-1 à R.161-11-3 et D.161-11-4 ;
Vu le décret n° 2022-1652 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de l'enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux ;
Vu l'arrêté du 16 février 2023 précisant le contenu du tableau récapitulatif du recensement des chemins ruraux ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 5 septembre 2024, décidant d'engager la procédure de recensement des chemins ruraux de la commune ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 9 janvier 2026 validant le travail de recensement et le dossier qui sera soumis à l'enquête publique ;
Vu l'arrêté municipal n° 40 du 16 juin 2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 juillet 2026 au 17 juillet 2026 inclus ;
Vu le rapport et les conclusions motivées de M. Richard Horn, commissaire enquêteur, remis en mairie le 24 juillet 2026, concluant à un avis favorable sans réserve, assorti d'une recommandation.

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
Considérant que la majorité des contributions reçues au cours de l'enquête publique sont favorables au projet de recensement des chemins ruraux ; et qu'il a été apporté des réponses aux observations formulées ;
Considérant que le recensement des chemins ruraux constitue un outil de connaissance, de gestion et de préservation du patrimoine communal, sans avoir pour effet de modifier le statut juridique des chemins recensés ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'arrêter le tableau récapitulatif des chemins ruraux établi à l'issue de la procédure de recensement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De prendre en compte la recommandation formulée par le

commissaire enquêteur en intégrant dans le tableau récapitulatif des chemins ruraux : la parcelle 516 section 02 appartenant à la commune de DIETWILLER, les vérifications effectuées par la commune ayant confirmé son caractère de chemin rural.
La parcelle 516 section 02 est intégrée au tableau récapitulatif approuvé par la présente délibération, avec les caractéristiques principales suivantes : sentier – n°30 bis – dénomination « Sentier oublié »
Article 2 : D'arrêter le tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune de Dietwiller, annexé à la présente délibération (complété conformément à l'article 1 pour tenir compte de la recommandation du commissaire enquêteur) ainsi que les documents graphiques localisant les chemins ruraux recensés.
Article 3 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.
Article 4 : Le tableau récapitulatif approuvé, accompagné de ses documents graphiques, sera transmis à la Collectivité européenne d'Alsace conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 février 2023
Article 5 : La présente délibération sera publiée et exécutée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

L'ensemble des documents de l'enquête publique sont mis à disposition du public sur le site internet de la mairie, ainsi qu'à l'accueil de la mairie sous format papier, notamment :
Annexe 1 : Arrêt du tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune à l'issue de l'enquête publique.
Annexe 2 : Plan des chemins ruraux de la commune à l'issue de l'enquête publique.

4. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Alsace (PDIPIR)

Monsieur le Maire expose que la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) souhaite réaffirmer son engagement en faveur d'un développement équilibré des sports de nature, conciliant les usages sportifs et de loisirs et la préservation des milieux naturels qui font la fierté de l'Alsace.
Pour cela, elle envisage d'adopter un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPIR) à l'échelle de l'Alsace devant permettre aux acteurs de traduire leurs priorités en matière de randonnées pédestre, équestre et VTT de leur territoire et de la discipline concernée.

La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur une logique de partenariat, incluant :

- La CeA est le maître d'ouvrage du plan
- Les comités sportifs et le Club Vosgien
- Les intercommunalités et les communes concernées.

La mise en place d'un PDIPIR permet de garantir la continuité des itinéraires et de la qualité de l'offre du réseau de randonnée. En effet, il donne un cadre permettant de vérifier que les nécessaires autorisations de passage sur des parcelles de terrain sont bien contractualisées auprès des propriétaires publics et privés, qu'un entretien régulier est en place, que les aménagements effectués et sécurisés sont autorisés et que les mesures de conciliation environnementales sont bien prises en compte. Il n'a toutefois pas d'effet juridique sur le droit de propriété et ne contraint donc pas un propriétaire à maintenir un sentier dont il ne souhaiterait pas ou plus le passage sur son terrain. Cependant, ce plan a un effet juridique pour la seule protection des chemins ruraux : en effet, il prévoit un dispositif de rétablissement de l'itinéraire en cas de suppression ou d'aliénation d'un chemin rural inscrit au dit plan.

L'adoption de ce plan par la CeA nécessite une consultation obligatoire de l'ensemble des communes intéressées par le plan, ou susceptibles de l'être.

- Considérant que selon l'article L.361-1 du Code de l'environnement, la Collectivité européenne d'Alsace établit, après avis des communes concernées, un plan départemental des itinéraires de promenade

- et de randonnée (PDIPR) et que ces itinéraires peuvent notamment emprunter des chemins ruraux, après délibération de ces mêmes communes concernées ;
- Considérant que le projet de PDIPR à l'échelle de l'Alsace porté par la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif de pérenniser la pratique des randonnées pédestre, équestre et VTT, de sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux et de disposer d'un outil de dialogue pour l'aménagement du territoire ;
 - Considérant qu'en acceptant d'inscrire ultérieurement un chemin rural dans ce plan, la commune accepte l'affectation au public de ses chemins ruraux et assure la continuité de passage des randonneurs pédestre, équestre et VTT sur le territoire communal ;

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Emet un avis favorable sur la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée à l'échelle de l'Alsace (PDIPR Alsace) par la CeA.
 - Emet un avis favorable quant à la stratégie de mise en œuvre de ce même plan porté par la Collectivité européenne d'Alsace.
 - Prend acte que la présente délibération n'équivaut en aucun cas à un accord définitif sur l'inscription au plan de(s) l'itinéraire(s) traversant la Commune et que cette inscription, dont la demande relève des acteurs de la stratégie (soit les comités sportifs, le Club Vosgien ainsi que les intercommunalités), devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal portant autorisation de passage sur les chemins ruraux propriété communale.
 - Prend acte que la Collectivité européenne d'Alsace informera la commune de l'inscription de tout itinéraire au PDIPR se situant sur le ban communal.
 - Concernant les chemins ruraux qui feront l'objet d'une future inscription au PDIPR Alsace et dans l'attente de cette inscription au plan, la commune s'engage : à ne pas les aliéner, à leur conserver un caractère ouvert et public, à accepter leur balisage et à conventionner leurs modalités d'entretien, selon les termes d'une convention qui lui sera proposée lors de la procédure d'inscription.

La cartographie avec la délibération complète sont publiées sur le site de la mairie.

**5. Restauration du presbytère
Lot 04 Menuiseries extérieures – avenant 01**

Le marché de travaux du lot n° 04 a été attribué à l'entreprise BILLAND pour un montant initial de 78 167,03 € HT.

- Il est proposé un avenant 01 au lot 04 menuiseries extérieures correspondant au remplacement des soupiraux du caveau, au remplacement des portes d'entrée (avant et arrière), et à la suppression de certaines prestations (volets sur les fenêtres triptyques et fenêtres de désenfumage) :
- plus-values pour un montant de 19 719,95 € HT ; moins-values pour un montant de 9 860,88 € HT ; soit un total en plus-values de 9 859,07 € HT.

Monsieur le Maire propose d'appliquer une moins-value de 500 € HT supplémentaire compte tenu des erreurs commises par l'entreprise concernant les mesures prises sur une fenêtre, ce qui ramène l'avenant à 9 359,07 € HT.

Le montant total du marché de travaux du lot n°04 passe de 78 167,03 € HT à 87 526,10 € HT.

Accord à la majorité du Conseil Municipal (14 voix pour et 1 abstention).

6. Ventilation de l'Ecole Élémentaire (VINCENTZ)

Ce point est ajourné.

7. Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire des agents

Suite au renouvellement général des assemblées délibérantes, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière

de protection sociale complémentaire doit être organisé dans un délai de six mois (article L827-12 du CGFP). Ce débat vise à définir les grandes orientations de la collectivité territoriale en matière de participation financière aux risques santé et prévoyance, compte tenu des récentes évolutions législatives et réglementaires. Ce débat ne donne pas lieu à un vote sur le fond mais doit être formellement acté par une délibération.

Le Conseil municipal acte qu'un débat s'est tenu au sein de l'assemblée sur les garanties de protection sociale complémentaire (PSC) santé et prévoyance destinées aux agents de la collectivité territoriale sur la base du rapport de présentation qui lui a été soumis.

8. Subvention SEPIA

Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des adolescents

Suite à la demande de l'association SEPIA, il est proposé de lui verser pour 2026, une subvention d'un montant de 300€.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

9. Subvention Syndicat d'Initiative du Pays de Sierentz

Le Syndicat d'initiative du Pays de Sierentz a sollicité la commune pour une subvention de 280 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

10. Incendies : aide aux communes sinistrées

Face aux incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés en France, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir ces communes. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe a engendrés, la commune de Dietwiller souhaite apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Dietwiller contribue à hauteur de 1500 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

11. Acceptation d'un don de l'Amicale des Associations

L'Amicale des Associations, qui a été dissoute en 2025, a décidé dans son Procès-verbal de dissolution de verser un montant de 4 000 € à la commune de Dietwiller sous forme de don.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter ce don d'un montant de 4 000 € et remercie l'Amicale des Associations pour ce geste.

12. Compte rendus des délégués à m2A – syndicats

- Portes ouvertes dans les locaux de m2A les 28 et 29 août 2026
- Fermes ouvertes le 13 septembre : Berrwiller – Lutterbach – Reiningue

13. Compte rendu des commissions

Commission urbanisme : présentation des dossiers en cours, acceptés ou refusés.

Commission culture – événements :

- Les Dietwilleroises : samedi 19 septembre.
- 1,2,3 Bougez ! : vendredi 25 au dimanche 27 septembre (toute la semaine pour les écoles), une collecte de dons est prévue au profit de l'antenne locale de CARITAS Alsace.
- Verre de l'Amitié organisé par la commune à l'occasion du départ à la retraite du Dr Elgard : vendredi 4 septembre.

14. Divers

- **Subvention de l'Agence de l'eau pour l'achat des étangs et aide**

technique du Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace et de Mulhouse Alsace Agglomération : Une subvention d'un montant de 29 044 € a été versée par l'Agence de l'Eau pour l'achat de parcelles contenant des étangs, dans l'objectif d'une préservation des zones humides et de leur renaturation.

- **Subvention des haies existantes à l'extérieur de l'enveloppe urbaine** : il est envisagé par la commune de soutenir les propriétaires ou les exploitants qui ont conservé des haies sur leurs parcelles. Pour ce faire, la commission environnement va travailler sur ce sujet.

- **Pont rue du Ruisseau** : un arrêté limitant le tonnage des véhicules à 19 Tonnes a été pris. La commune est dans l'attente d'une estimation du coût des travaux selon le tonnage qui pourrait être autorisé.

- **Aménagement urbain** : 2 habitations en secteur urbanisé, avec de grands terrains sont en vente. Afin d'encadrer l'urbanisme de ces propriétés, la commune peut faire porter un projet par l'EPF (Etablissement Public Foncier). Celui-ci se porterait acquéreur de la parcelle pour une période maximale de 10 ans, pour la restituer à la commune lorsqu'un projet est réalisé.
- Afin d'évaluer une fourchette de prix d'achat permettant la réalisation d'un projet viable, M. le Maire propose de consulter un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO). En effet, l'AMO est un professionnel qui a une vision globale afin de piloter un projet depuis sa naissance jusqu'à son aboutissement. Dans le cas présent, il devra vérifier la faisabilité sur la base de l'estimation du service des Domaines. Ainsi, le Conseil Municipal pourra décider de l'achat de la parcelle ou non.

- **Bruit du clocher la nuit.**

- **Périscolaire** : l'Ile aux Copains et Mulhouse Alsace Agglomération ont accepté une vingtaine d'enfants supplémentaires, pour la rentrée de septembre 2026. A ce jour, une solution pour trouver des locaux adéquats (agréés) doit encore être trouvée.

- **Rue du Raisin / Chemin du Mittelweg / Valbonne** : les riverains constatent toujours des vitesses excessives de certains véhicules et le non-respect des « STOPS ». Le Maire va demander la présence plus fréquente de la Brigade Verte pour verbaliser si besoin.

- **Cueillette de fruits sur des parcelles privées** : il est rappelé que les arbres fruitiers sont pour la plupart situés sur des parcelles privées et qu'il n'est pas autorisé de se servir. Par contre la cueillette est autorisée sur les arbres ou arbustes appartenant à la commune. Des panneaux d'information seront à nouveau mis en place par la commune.

- **Isolation « maison 44 rue du Général de Gaulle »** : les travaux d'isolation et de ventilation sont à réaliser en 2027.

- **Déclaration ICPE par l'entreprise ROELLINGER** : une nouvelle déclaration ICPE a été faite par l'entreprise sur sa parcelle historique.

- **Coupure de courant jeudi 17 septembre, le matin** : les personnes concernées ont été directement informées par ENEDIS.

- **Avancement travaux au Moulin** : les travaux ont été arrêtés en attendant les avis concordants des bureaux d'études et de contrôle pour les travaux de structure.

- **Projet de boulangerie bio** : La Municipalité était en discussion avec une personne qui proposait l'ouverture d'une boulangerie Bio. Les conditions de réussite n'étant pas réunies avec cet interlocuteur, ce projet est à l'arrêt pour le moment.

Date des prochains conseils municipaux : jeudi 15 octobre, jeudi 26 novembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.



FOCUS SUR RAPHAËL SCHWEITZER

Nous ne vous avons pas encore présenté Raphaël, mais vous l'avez sûrement déjà croisé dans le village en train de soigner nos plantations ! Il a rejoint l'équipe technique le 1er avril 2025. Il occupe, à temps partiel (le lundi et le mardi), un poste d'agent d'entretien des espaces verts, dans l'équipe de Bertrand JUD, aux côtés de Rachel BOEHRER et Marc URBANY.

Cette activité sur la commune complète son métier de jardinier-paysagiste qu'il exerce, à son compte, sur le secteur.

Raphaël est célibataire et habite Eschentzwiller. Il est également conseiller municipal de sa commune.



VIE ASSOCIATIVE 2026 - 2027

ASL DE DIETWILLER

Sophrologie lundi de 18h45 à 19h45
Gymnastique Bien-Être mardi de 10h30 à 11h30
Yoga mardi de 18h30 à 19h30
Pilates mercredi de 18h00 à 19h15
Poterie (groupe 1) mercredi à 20h00
Poterie (groupe 2) jeudi à 20h00
Renforcement Musculaire / Étirement jeudi de 19h00 à 20h00
Club des Aînés* jeudi de 14h00 à 18h00
Théâtre de l'Arlequin mercredi de 20h00 à 23h00

Renseignements : Raymond GENELOT - 03 89 81 34 62

***Evelyne FOERNBACHER - 06 09 36 65 42**



LES ARBORICULTEURS DE DIETWILLER ET ENVIRONS

Vous êtes désireux de découvrir ou redécouvrir l'arboriculture ?

Rejoignez-nous le samedi matin, pour une démonstration de taille au verger école, au Wasen ou à l'entrée Est du village. Nous nous réunissons environ 2 fois par mois au printemps, et effectuons une taille fructifère au début de l'été. Les cours sont gratuits et ouverts à tous !

Contact :
Bertrand PHISBIEN
bertrand.phisbien@gmail.com



RECRUTE

Vous aimez chanter ? N'hésitez pas à rejoindre l'ensemble vocal de Dietwiller !

Depuis plus de trente ans, cet ensemble vocal partage avec un public de connaisseurs les émotions que procure l'art lyrique, au travers de très nombreux concerts ou participations à des spectacles.

Grâce à une parthèque de plus d'une centaine d'œuvres, son répertoire aborde la majorité des grands compositeurs de l'époque classique et romantique (Mozart, Verdi, Puccini, Bellini, Tchaïkovski, ...).

Les personnes qui souhaitent découvrir cette activité épanouissante et formatrice peuvent faire un essai en participant à une répétition. La formation des nouveaux venus est assurée en interne.

Répétitions :

lundi de 20h à 22h – salle des fêtes de DIETWILLER

Renseignements :

Mimo Iliev – Tél 06 77 30 45 84

ou Marie-Claude Schultz - Tél 06 85 12 57 19

mail : mcschultz@outlook.fr

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le / Refusé le
DP 26 00024	22 route d'Eschentzwiller	08/06/2026	Remplacement des fenêtres et volets	Accordé le 12/06/2026
PC 26 00004	rue des Vosges	30/03/2026	Construction d'une maison avec garage	Refusé le 12/06/2026
PC 22 D0020 M02	62a rue du Général de Gaulles	08/04/2026	Remplacement de 2 baies vitrées par 1 grande baie vitrée et pose de 16 panneaux solaires sur toiture	Accordé le 12/06/2026
DP - R 01/2026	3 rue du Raisin	09/06/2026	Ravalement des façades	Accordé le 15/06/2026
CU 26 00011	9 impasse du Muhlbach	02/06/2026	CU d'information	Accordé le 16/06/2026
CU 26 00012	6b rue de l'Eglise	05/06/2026	CU d'information	Accordé le 16/06/2026
DP 26 00014	Place Allemands du Dropt	20/04/2026	Installation d'une station de recharge pour véhicules électriques	Accordé le 19/06/2026
DP 26 00021	5 impasse des Jardins	18/05/2026	Pose de panneaux photovoltaïques	Accordé le 19/06/2026
DP 26 00023	14a rue de Landser	26/05/2026	Installation d'une pergola	Accordé le 29/06/2026
PC 25 00014-M01	1e rue du Vieux Moulin	30/04/2026	Réhabilitation Vieux Moulin	Accordé le 06/07/2026
AT 26 00001	1e rue du Vieux Moulin	30/04/2026	Réhabilitation Vieux Moulin	Accordé le 06/07/2026
CU 26 00013	1 rue des Tilleuls	02/07/2026	CU d'information	Accordé le 10/07/2026
DP 26 00028	8 rue des Pâturages	04/07/2026	Construction d'une véranda sur terrasse existante	Accordé le 10/07/2026
DP 26 00030	19a rue du Général de Gaulle	10/07/2026	Remplacement de 2 fenêtres de toit	Accordé le 17/07/2026
DP 26 00031	4 rue des Tilleuls	10/07/2026	Pose d'une pergola	Accordé le 17/07/2026
DP 26 00026	Route d'Eschentzwiller	23/06/2026	Mise en place d'un silo agricole et d'un mur en béton	Retrait le 20/07/2026
DP 26 00032	8 rue des Genévriers Reckholdergass	20/07/2026	Installation d'une clôture et de 2 portillons	Accordé le 27/07/2026
PC 26 00005	10a rue des Vosges	19/05/2026	Construction d'une maison avec piscine et pergola	Accordé le 27/07/2026
PC 26 00007	4 allée des Alamans	16/06/2026	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 27/07/2026
DP 26 00029	2a rue des Pâturages	09/07/2026	Construction d'une dalle béton	Accordé le 31/07/2026
CU 26 00014	4 rue du Chêne Vert	06/08/2026	CU d'information	Accordé le 07/08/2026

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modification de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en mairie.



INFORMATIONS PRATIQUES

Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village **le mardi 17 novembre 2026**.

Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.



Enlèvement des encombrants

La collecte d'encombrants en porte-à-porte, **pour les personnes âgées ou handicapées** ne pouvant se déplacer, a lieu **le lundi, tous les 2 mois**.

La prochaine collecte aura lieu **le lundi 5 octobre 2026**. Elle est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de **sortir les objets la veille** et de bien vouloir **appeler en mairie** pour vous faire connaître, au plus tard, le jeudi 1^{er} octobre 2026 avant 17h.

Tél. : 03 89 26 88 88

Places « Réservé Mairie » Règle d'usage

Les 5 places de stationnement marquées « Réservé Mairie » sont **réservées au personnel communal et aux personnes venant à la mairie**.

Aux heures de dépose et de recherche des enfants scolarisés aux deux écoles, les parents peuvent utiliser ces places de stationnement en « dépose minute ».

Tout véhicule abusivement stationné sur ces places peut être verbalisé par les Brigades Vertes.



Auxiliaire de vie

Bouchra, aide-soignante, propose ses services pour de l'aide au lever et au coucher, à la toilette, à la préparation et la prise des repas, aux courses...



- Aide-soignante Diplômée d'Etat, formée aux aspirations endo-trachéales et aux gestes et soins d'urgence.
- Expérience en clinique, hospices civils, EHPAD et SSIAD
- Réduction ou crédit d'impôt de 50%

Contact : natalibouchra@outlook.fr - Tél. 06 41 76 47 07

Pour avoir un avis d'une famille qui emploie Bouchra : 06 10 39 33 25

Déchetterie verte de Dietwiller

**Mercredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h & 14h à 17h**

ZA Dietwiller/Schlierbach - Rue de la Hardt, Dietwiller

Nouveaux compteurs d'eau

La régie de l'Eau m2A va déployer sur la commune des nouveaux compteurs d'eau télérelévéables à distance.

Les agents se présentent aux domiciles, munis d'une pièce d'identification. Un courrier est envoyé par la Régie de l'Eau aux habitants de la commune.

Pour toute question sur son réseau d'eau ou d'assainissement : tél. **03 89 35 62 62**

Infos sur la Téléréleve : 0 800 943 753



Producteurs locaux & bio Rhénamap

Pour une alimentation saine et de qualité :

Cœur du Sundgau (maraîcher), Cézamie (pain), Pom d'Api Pom D'Amap (fruits), S'Humpaloch (bière, 1 fois /mois) La Ferme Ludwig (fromage de brebis), La ferme de Casilda (fromage de vache), et aussi venues régulières de L'agneau dans le Pré (viande d'agneau), Le Siebsenthal (poulet et noisettes) et Vinifera (viticulteur).

**Tous les JEUDIS – 17h00 à 19h00
Parking, rue du Stade à LANDSER**

Panier garni des Maraîchers de la Doller



- Santé : panier composé de fruits et légumes Bio
- Social / Solidarité : Les Maraîchers de la Doller emploient des personnes en réinsertion professionnelle

Tous les MERCREDIS – à partir de 12h00

À récupérer devant le 5 Chemin de la Vieille Tour à DIETWILLER

Pour plus d'infos : www.maraichers-doller.fr

Anne SCHMITT – tél. **06 67 96 38 67**



LA TOUR de Pizz' by Steph

- Lundi : 16h-20h à Habsheim
- Mardi : 16h-20h30 à Dietwiller
- Mercredi : 16h-20h30 à Habsheim
- Jeudi : 16h-20h30 à Eschentzwiller
- Vendredi : 16h-21h à Dietwiller
- Samedi : **FERMÉ**
- Dimanche : 16h-20h30 à Magstatt-le-Haut

Place Allemans-du-Dropt à Dietwiller.

Commandes :

Sur Messenger de 9h à 16h

Tél. à partir de 16h : **06 25 76 40 45**



Baguette Box

Service de livraison de pains frais et viennoiseries à domicile, du mardi au dimanche.

Livraison assurée avant 7h en semaine et avant 8h le week-end.

Produits de la boulangerie Nicolas Schuller.

3 possibilités pour s'inscrire à Baguette Box :

- Créer un compte sur : <https://baguette-box.com/>
- Appeler le **06 72 10 48 21**
- Par mail : camille-gebhard@baguette-box.com

